



TEXTE ADOPTÉ n° 256
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

9 avril 2009

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la **convention d'entraide judiciaire en matière pénale** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de l'**État des Émirats Arabes Unis**,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 1243 et 1478.

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'État des Émirats Arabes Unis, signée à Paris le 2 mai 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 avril 2009.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1243.

ISBN : 2-1112-5522-10



9 7 8 2 1 1 1 2 5 5 2 2 7

ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale